

# CONSEIL MUNICIPAL

## 30 AOUT 2018

*L'an deux mille dix-huit, le 30 août à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation, et sous la présidence, de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire.*

**Etaient présents :** Mme Denise STAPPIGLIA (Maire) / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / Mme Carole PETITDEMANGE / M. Alain FRANCOIS / M Jean Paul VAXELAIRE / Mme Béatrice CLAUDE (Adjoints) / M Fabrice ABEL / M Paul FERREUX / M Fernand HUCHER / Mme Hilda LAMBOTTE / M. Sylvain MASSON / Mme Mylène DESILVESTRE / M Daniel LICINI / M Christian LOUIS / Mme Laurence GEHIN / Mme Marie Claudine HERZOG / M Daniel PIERRON / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE

**Excuses :** M Eric MEYER / Mme Nathalie PERRIN / Mme Laurence MARION / M. Amandio NETO

**Procurations :** Mme Laurence MARION à Mme Béatrice CLAUDE / M. Amandio NETO à Jean Paul VAXELAIRE.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Hervé VAXELAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Madame Chantal LEFEBVRE ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Décisions prises par Mme le Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT :**

**N°11/2018** : acceptation de l'offre de la société **MPTP** (04 Chemin de la Bruyère 88310 VENTRON) pour la réalisation des travaux de démolition de la maison située au 384 rue Jeanne d'Arc pour un montant de **16.220 € HT**.

**N°12/2018** : acceptation de l'offre de BUREAU VERITAS d'un montant de **3 800 € HT** pour la réalisation d'une mission de contrôle technique, missions de base : L+SEI+HAND et l'attestation HAND des travaux de restructuration des bâtiments de l'externat du Collège.

**N°13/2018** : modification de la décision n° 04/2015 du 3 février 2015 créant une régie de recettes auprès de la Régie Municipale Culture Animations pour mise à jour des produits encaissés et des modes d'encaissement (CB) .

**N°14/2018** : attribution du marché de travaux de voirie 2018 à l'entreprise VALDENNAIRE FRERES pour un montant total de **53 845 € HT**.

**N°15/2018** : Renouvellement auprès de la Banque Postale de l'ouverture d'une ligne de trésorerie dédiée au budget principal de la Mairie de Saulxures sur Moselotte aux conditions suivantes :

**Montant maximum** : 600.000 €

**Nature** : ligne de trésorerie utilisable par tirages

**Durée maximum** : 364 jours

**Taux d'intérêt** : Eonia + marge de 0,63 % l'an

**Base de calcul** : exact/360 jours

**Taux effectif global** : 0,74 % l'an (*taux donné à titre d'information qui ne saurait engager le prêteur*)

**Modalités de remboursement** : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

**Date d'effet du contrat** : 11 septembre 2018

**Date d'échéance du contrat** : 10 septembre 2019

**Garantie** : néant

**Commission d'engagement** : 600 €, soit 0,10 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

**Commission de non utilisation** : 0,10 % du montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.

**Modalités d'utilisation** : Tirages/versements. Procédure de crédit d'office privilégiée. Montant minimum 10.000 € pour les tirages.

\*\*\*\*\*

## **1 – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL**

Suite à la fermeture d'une classe à l'école maternelle à la rentrée 2018 et à une carence d'assistantes maternelles sur la commune, un afflux important de demande d'accueil d'enfants de moins de 3 ans a été constaté au pôle enfance.

Afin de répondre rapidement à ce nouveau besoin, une demande d'augmentation temporaire d'agrément a été sollicitée auprès du service de protection maternelle et infantile du Conseil Départemental des Vosges.

Accordée jusqu'au 31 décembre 2018, cette augmentation nécessite l'embauche temporaire de personnel supplémentaire :

. 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe contractuel à temps complet

. 2 postes d'Adjoint Technique contractuel à temps complet

. 1 poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet à 17h30 hebdomadaires

Ces postes seraient créés jusqu'au 31 décembre 2018.

Le tableau récapitulatif du personnel communal au 30 août 2018 est remis au Conseil.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**21 voix pour,**

**00 voix contre**

**00 abstention**

➤ Adopte les modifications au tableau du personnel communal susvisées au 1<sup>er</sup> septembre 2018

\*\*\*\*\*

## **2 – BAIL PROFESSIONNEL LOCAL DE LA POSTE (Suite)**

Les baux relatifs à l'occupation des locaux créés à La Poste seront de type « bail professionnel » applicable à l'exerce d'une profession libérale.

Deux baux relatifs aux locaux n° 1 et 2 avaient été autorisés par délibération du conseil Municipal du 5 Juillet dernier.

Il est proposé au Conseil de conclure un troisième bail de location sur la base d'un bail type :

**Local n°3 :** bail à venir avec Madame Aude BASTIEN domiciliée à SAULXURES SUR MOSELOTTE 686 route de Lansau et Monsieur Yannick CHARLATTE, domicilié à SAULXURES SUR MOSELOTTE, 82 Route du Droit du Rupt de Bâmont, pour une surface totale de 16,90 m<sup>2</sup> dont 5.55 m<sup>2</sup> de locaux communs, avec un montant mensuel de loyer de 169 Euros charges comprises.

La durée du bail est de 6 ans à compter de la date de mise à disposition du local.

Après explication et délibération, le Conseil Municipal

**21 voix pour,**

**00 voix contre**

**00 abstention**

**Vu le bail type remis à chaque conseiller,**

**Décide la conclusion du bail professionnel susvisé avec Madame Aude BASTIEN et Monsieur Yannick CHARLATTE.**

**Autorise Madame le Maire à le signer.**

\*\*\*\*\*

**3 - PRIME HONORIFIQUE POUR MENTION AU BACCALAUREAT**

Il est proposé au Conseil d'accorder une prime honorifique d'un montant de **150 €** à un bachelier saulxuron ayant obtenu une mention très bien à l'examen 2018 : M. Florian DIGREVILLE

Le Conseil Municipal, après délibération,

**21 voix pour,  
00 voix contre  
00 abstention**

➤ **Accorde une prime honorifique de 150 € à M. Florian DINGREVILLE .**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.